



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06046378

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRE I E

24 02 2006
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/03/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : D F PLASTIQUE

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 6181 Gouy-Lez-Pieton, rue de Seneffe 72

N° d'entreprise : 0861555384

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Au terme du procès-verbal du vingt-quatre janvier deux mille six acté par Nous, Alain Beyens, Notaire à Sambreville, enregistré à Fosses la Ville, le six février deux mille six, sous volume 554 folio 54 case 8, il résulte que :

Première Résolution : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'associé unique décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante mille euros (50.000,-) intégralement souscrit par lui et libéré à concurrence de 17/50èmes par une versement en numéraire de manière à porter le capital de la société à un montant nouveau de soixante-huit mille six cent euros (68.600,-) sans création de parts sociales.

Le montant libéré de l'augmentation du capital de dix-sept mille euros (17.000 €), est effectué par un versement en espèces effectué au compte numéro 732-0109361-93 ouvert au nom de la société auprès de la CBC Banque.

Deuxième Résolution : MODIFICATION DES STATUTS.

L'associé unique décide de modifier le texte de l'article six des statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital, et de le remplacer par le texte suivant :

Article 6 - Capital

Le capital social est fixé à soixante-huit mille six cent euros (68.600,-) représenté par cent quatre-vingt-six parts (186) sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/ cent quatre-vingt-sixièmes du capital.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, DEPOSE EN MEME TEMPS UNE EXPEDITION DE L'ACTE.